

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 07/2019

OBJET : Marché conclu avec Suez pour le transport et le traitement des déchets non fibreux en extension des consignes de tri / Autorisation du Président de signer l'avenant n°1

L'an deux mille dix-neuf et le 8 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. Franck MUNIGLIA à M^{me} Céline GABRIEL, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le marché signé le 8 novembre 2018 avec Suez RV sud-ouest concernant le transport et le traitement des déchets non fibreux en extension des consignes de tri prévoyait l'enfouissement des refus de tri.

Or, Suez RV sud-ouest a la possibilité d'effectuer la fabrication de combustibles solides de récupération (CSR) avec les refus de tri ce qui permet à la collectivité :

- De bénéficier de soutiens financiers de la part de Citéo au titre du soutien à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus des centres de tri
- De s'exempter de Taxe globale sur les activités polluantes (TGAP) sur les tonnages de refus de tri

Le tarif de la fabrication de CSR est de 139 € HT/T.

Il a été proposé un avenant modifiant le tarif de traitement des refus de tri du marché à la société Suez qui l'a acceptée.

Les membres de la CAO ont émis un avis favorable sur la proposition d'avenant n°1 lors de la séance du 10 décembre 2018.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la CAO,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS